

**DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE**

**SOIGNER LES SOIGNANTS**



**Professeur Éric GALAM  
(Paris-Diderot)**

**Professeur Jean-Marc SOULAT  
(Toulouse-Rangueil)**

## SE FORMER A AIDER, ACCOMPAGNER ET PRENDRE EN CHARGE UN SOIGNANT POUR LUI PERMETTRE DE CONCILIER PROJET PERSONNEL DE SANTE ET DE VIE, ET EXERCICE PROFESSIONNEL

La plupart des Conseils Départementaux Ordinaux en France, autant que le CNOM, ainsi que les Unions Régionales des Professionnels de Santé, ont pris conscience de la nécessité d'aider les médecins en difficulté, de prévenir l'épuisement professionnel et le risque de suicide.

L'exercice professionnel de la Médecine Libérale est soumis à des contraintes croissantes et complexes. Les expériences menées dans diverses régions montrent que l'exercice salarié est également touché ainsi que les professions paramédicales.

L'épuisement professionnel semble prendre une ampleur importante y compris chez les plus jeunes (internes). Derrière cet aspect lié également au stress, on sait que le risque suicidaire est important ainsi que les pathologies psychiatriques et addictives.

L'approche de la prise en charge d'un médecin par un confrère demande une compétence particulière ; de nombreuses expérimentations ont été tentées, démontrant que cette approche doit être intégrée, respecter les valeurs et la pratique des médecins et nécessite une prise en charge inter et pluridisciplinaire faisant appel à plusieurs spécialités, mais également à des compétences extra-médicales.

### QUEL EST LE BUT DE CE DIPLOME ?

L'objectif de ce diplôme est de former des professionnels capables d'intervenir aussi bien dans le domaine de la prise en charge, que pour l'orientation et la prévention à travers les connaissances et les expériences que nous avons en France et qui nous viennent également d'autres régions du monde (Québec, Suisse, Catalogne...).

Ces professionnels doivent connaître les possibilités offertes par l'entraide ordinaire et celles relevant de la prévoyance, ou des réseaux de soins particuliers destinés aux médecins.

Les Médecins en formation ont tout à gagner à s'acclimater aux problématiques de :

- 1) gestion de leur propre santé et de leurs maladies éventuelles ;
- 2) gestion des maladies des confrères qu'ils sont amenés à soigner ou à rencontrer dans leur vie professionnelle ;
- 3) positionnement vis-à-vis des maladies de leurs proches.

#### PRINCIPALES COMPETENCES

A la fin du cursus, les participants seront capables de :

- Connaître les particularités de la santé des médecins, notamment les pathologies induites par l'exercice médical.
- Faire du médecin-patient l'acteur de sa santé : favoriser son autonomie en lui donnant la latitude nécessaire pour agir sur ses conditions de travail et la capacité d'influer sur les décisions qui touchent son environnement de travail.
- Maîtriser les moyens de préserver l'équilibre psychologique et la santé mentale des médecins.
- Maîtriser les moyens de prévenir et de gérer l'impact sur la santé des risques liés à l'exercice médical.
- Partager leurs expériences.

### QUEL EST LE CADRE GENERAL ?

---

Cette formation-action est diplômante et accréditante (DPC).

Elle fait intervenir les acteurs de terrain et les spécialistes d'une discipline émergente.

Elle est composée de séquences présentielles et non présentielles : cours théoriques et magistraux interactifs, ateliers de modulation (jeux de rôle, mises en situation, échange entre pairs sur des cas cliniques), participation à un audit de pratique et rédaction d'un mémoire (collectif ou individuel).

Ce dernier fait l'objet, en fin de cursus, d'une présentation au cours d'une journée de restitution publique.

### A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

---

Ce diplôme est destiné à tout médecin inscrit au tableau de l'Ordre (libéral, salarié, retraité) intéressé :

- En tant qu'élu d'une instance professionnelle : CDOM, CROM, CNOM, URPS, notamment au sein d'une commission départementale d'entraide ordinale.
- En tant que membre d'un Comité Médical d'Etablissement (public ou privé).
- En tant que responsable, effecteur ou référent d'une association d'écoute, d'aide ou d'accompagnement.
- En tant que responsable ou intervenant dans une structure de médecine du travail, de prévoyance, de prise en charge ou de soin.

### QUEL EST LE PROGRAMME ?

---

#### 1. MODULE 1 : UN PATIENT SINGULIER :

Quelles sont les pathologies professionnelles des médecins ? Comment je me positionne par rapport à la santé d'un confrère, d'un proche ? Par rapport à ma propre santé ? Comment je m'organise pour soigner sans m'épuiser, concilier vie personnelle et professionnelle et prendre soin de moi ? Comment tenir le coup ? Comment je consulte pour moi-même ? Comment je soigne un confrère ?

**Coordonnateur :** Professeur Éric Galam

**Lieu :** Paris

**Dates :** Du vendredi 11 décembre 2015 (9h00) au samedi 12 décembre 2015 (17h00).

#### **Thèmes abordés :**

Pathologies en lien avec l'exercice médical - Rapports et comportements des médecins vis-à-vis de la santé, la leur, celle des confrères, celle des proches – Rapports et comportements vis-à-vis de l'exercice médical - Organisation de l'activité médicale (libérale, salariée, mixte) - Croyance et représentation par rapport à son métier et à sa santé – Stratégie de défense et modes de fonctionnement protecteurs - Histoire de vie professionnelle : devenir médecin, le rester, et en sortir - Démarche soignante vis-à-vis d'un autre soignant – Ecoute active.

## 2. MODULE 2 : SANTE MENTALE DES MEDECINS :

Le burnout ? Le suicide ? Les comportements addictifs ? Les pathologies psychiatriques ? Le stress ? L'équilibre psychologique des soignants ? Violence, agressivité et insécurité ?

**Coordonnateur :** Professeur Jean-Marc SOULAT

**Lieu :** Toulouse

**Dates :** Du jeudi 10 mars 2016 (19h) au samedi 12 mars 2016 (13h00)

**Thèmes abordés :** Epuisement professionnel : réalité ou « mode » – Risque suicidaire : repérage et prise en charge - Consommation et abus d'alcool et de drogues : prévention et prise en charge - Pathologies psychiatriques : dangerosité et signalement – Notions d'incapacité et d'inaptitude : règles juridiques – Prévention et gestion de l'agressivité et des violences, de la pression des patients et des tutelles - Gestion du stress - Savoir dire « non ».

## 3. MODULE 3 : GESTIONS DES RISQUES :

Liens entre santé des soignants et qualité des soins délivrés au patient ? Erreurs médicales et événements indésirables : définitions, épidémiologie, analyse, impact et gestion ? Risques dans l'exercice professionnel libéral, salarié ou mixte qui peuvent conduire au stress, à l'épuisement professionnel ou à d'autres pathologies ? Craintes médico-légales ? Sinistralité ?

**Coordonnateur :** Professeur Éric GALAM

**Lieu :** Paris

**Dates :** Du vendredi 1er juillet 2016 (9h00) au samedi 2 juillet 2016 (17h00)

**Thèmes abordés :** Santé des médecins et sécurité des soins. - Prévention des risques : organisation du temps de travail, permanence des soins, management du personnel, téléphone ; collégialité : relations avec les collègues (correspondants, confrères, autres intervenants) - Gestion des risques : erreur médicale, événement indésirable, plainte ou poursuite.- Gestion d'un cabinet médical : risque financier, contraintes administratives, informatisation – Aménagement de poste et reclassement - Conflits de génération et de valeur : exercice solitaire, travail en équipe, en cabinet de groupe, en maison de santé pluridisciplinaire.

## 4. MODULE 4 : PRISES EN CHARGE

Spécificités d'une prise en charge adaptée ? Modèles internationaux ? Ressources utiles et nécessaires ? Prévoyance ? Ergonomie et organisation professionnelle ?

**Coordonnateur :** Professeur Jean-Marc SOULAT

**Lieu :** Toulouse

**Dates :** du jeudi 29 septembre 2016 (19h00) au samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 (13h00)

**Thèmes abordés :** Philosophie et principes de l'entraide - Aspects déontologiques : secret médical et confidentialité - Ressources ordinales : entraide financière, conciliation, remplacement, reconversion, réorientation - Associations d'écoute, d'aide et d'accompagnement - Structures de prises en charge et de soins destinées aux médecins – Structures non ordinales de prévoyance et d'entraide – CARMF – Médecine du travail

## 5. RESTITUTION PUBLIQUE DES MEMOIRES

**Coordonnateurs :** Pr Jean-Marc SOULAT et Pr Éric GALAM

**Lieu :** Paris

**Dates :** Vendredi 18 novembre (sous réserve)

### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE VALIDATION ?

La validation porte sur :

- La présence obligatoire aux actions présentiels.
- La participation aux audits de pratiques
- La rédaction individuelle ou collective d'un mémoire concernant la santé et le bien-être au travail des médecins. A titre d'exemples, il peut s'agir :
  - D'une étude d'observation : revue bibliographique, état des lieux d'une problématique, d'une pathologie, d'un comportement ou d'une prise en charge ; bilan d'activité d'une commission d'entraide, d'une structure, d'une association, d'une consultation ou d'un centre destiné aux médecins.
  - D'un projet d'intervention : action d'information, de sensibilisation ou de prévention vis-à-vis d'une population médicale ciblée ; réalisation d'une plaquette, d'une affichette, d'un flyer diffusable sur un thème précis ; conception d'un réseau d'écoute, d'accompagnement ou de prise en charge définissant les ressources nécessaires, la place et le rôle de chacun.
- La présentation PPT publique du mémoire (30mn).

### QUEL EST LE FINANCEMENT ?

Les évolutions apportées récemment dans les textes sur l'organisation du DPC diffèrent les possibilités offertes en 2016.

En attendant :

- Les frais pédagogiques sont financés par le montant des inscriptions : 1000 euros par participant individuel, 1700 euros (entreprise ou structure professionnelle)
- Les frais de déplacement, de restauration et d'hôtellerie sont à la charge du participant ou de l'institution dont il est membre.

Dès que l'organisation du DPC sera stabilisée, les participants pourront en bénéficier.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Adressez votre lettre de candidature par mail : [soignerlessoignants@orange.fr](mailto:soignerlessoignants@orange.fr)

Comportant :

- Nom, prénom, adresses postales et mail, n° de téléphone mobile.
- Inscription à l'Ordre des médecins : n° d'ordre.

- Une lettre de motivation comprenant vos intentions et votre projet personnel d'action sur la santé et le bien-être au travail des médecins, accompagnée d'un curriculum vitae.

L'inscription définitive sera validée après accord des responsables du DIU. Le secrétariat de l'université se mettra en contact avec vous pour enregistrer votre inscription et vous donner les détails d'organisation.

Pour tout renseignement :

- Professeur Éric Galam : [egalam@hotmail.com](mailto:egalam@hotmail.com)
- Professeur Jean Marc SOULAT : [soulat.jm@chu-toulouse.fr](mailto:soulat.jm@chu-toulouse.fr)